

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 7 mars 2017

Date de la convocation : 01 mars 2017

Nombre de délégués

- en exercice : 56 - votants : 56 - présents : 51

L'an deux mille dix-sept, le 07 Mars, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du pôle de Lorriss sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents :

Monsieur Michel FOURNIER (suppléant de Madame Lysiane CHAPUIS), Madame Florence COME (suppléante de Monsieur Jean-Marc POINTEAU), Monsieur Claude GERMAIN, Monsieur Jean-Jacques MALET, Madame Marie-Louise CANAULT, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Ivan PETIT, Monsieur Alain GRANDPIERRE, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Monsieur Patrice RAVARD, Madame Isabelle FRANCOIS, Monsieur Bernard BANNERY, Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON (suppléant de Monsieur Jean VALLEE), Monsieur Albert FEVRIER, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Josette MAILLET, Monsieur Gérald BAKAES, Madame Karine PERRET, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Alain HECKLI, Monsieur Jack LOQUET, Monsieur André PETIT, Madame Nadine ROUSSEAU, Mesdames Eliane COGNOT, Gratiane DES DORIDES, Monsieur Jean-Loup OUDIN, Monsieur Xavier RELAVE, Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN (suppléant de Madame Brigitte LEFEBVRE), Monsieur Yohan JOBET, Monsieur Patrick LEBRUN, Monsieur André JEAN, Madame Véronique MANTECON, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Arnaud CORABOEUF, Monsieur Yves SOCHAS, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Madame Josseline TURBEAUX, Monsieur Bernard MOINEAU, Madame Christiane BURGEVIN

Absents excusés :

- Madame Lysiane CHAPUIS suppléée par Monsieur Michel FOURNIER
- Monsieur Jean-Marc POINTEAU suppléé par Madame Florence COME
- Monsieur Philippe POIRIER donnant pouvoir à Madame Marie-Laure BEAUDOIN
- Monsieur Jean VALLEE suppléé par Monsieur Pierre MARTINON
- Madame Evelyne GERMAIN donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER
- Monsieur Yves BOSCARDIN donnant pouvoir à Monsieur Alain HECKLI
- Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT donnant pouvoir à Madame Eliane COGNOT
- Monsieur Philippe MOREAU donnant pouvoir à Madame Gratiane DES DORIDES
- Madame Brigitte LEFEBVRE suppléée par Monsieur Alain DEPRUN

Absents : /

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire:

Monsieur François JOURDAIN

Ordre du Jour :

1. Désignation dans les commissions thématiques
 2. Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)
 3. Comité Technique- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des élus (avec maintien du paritisme)
 4. CHSCT- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et décision du recueil de l'avis des représentants des élus (avec le maintien du paritisme)
 5. Eclairage Public- Convention de transfert de gestion et de propriété du dispositif d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD2007 et la RD607 à Nogent-sur-Vernisson
 6. Adhésion à APPROLYS
 7. Désignation des représentants de la communauté au sein de la Société Publique Locale Ingénierie SPL INGENOV45
 8. Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
 9. Logo de la communauté de communes- Lancement d'un concours- Approbation du règlement
 10. Comice agricole- Modalités de participation de la communauté de communes
 11. Adhésion de la communauté de communes au groupement d'intérêt public LOIRE & ORLEANS ECO
- Questions diverses.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 09 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : « Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ». Proposition approuvée à l'unanimité.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- **D2017/001** : Complexe sportif de Lorris- Construction d'un complexe multisport à Lorris- Marché de travaux : lot n°12 « Electricité-courants forts- courants faibles »- Décision de résiliation
- **D2017/002** : Construction d'un complexe multisport à Lorris- Test d'infiltrométrie- SARL AIR VISION pour un montant de 1945 € HT soit 2 334 € TTC.
- **D2017/003** : Impression livrets « Découvrir en Gâtinais – Eglises et chapelles »- IMPROFFSET pour un montant de 3 200 € HT soit 3 376 € TTC
- **D2017/004** : Construction d'un complexe multisport à Lorris- Consultation pour l'attribution du marché de travaux- Lot n°8 « Faux-plafonds » - Déclaration sans suite

1. Désignations dans les commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2016, portant fusion des communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1er janvier 2017 ;

Conformément aux articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le conseil communautaire a créé 11 commissions thématiques lors de sa séance du 17 janvier 2017 :

- Développement économique et relations avec les syndicats (type SIVLO, pays...)
- Développement culturel et touristique
- Urbanisme et habitat
- Voirie et éclairage public
- SPANC et cycle de l'eau
- Bâtiments et espaces verts
- Petite enfance, enfance-jeunesse, sport
- Transports, Maisons de services au public, et autres services à la population
- Finances, achats
- Ressources humaines, mutualisation
- Communication

Lors de sa séance du 9 février 2017, la Communauté de Communes a délibéré sur la composition des commissions. Certains élus ont fait observer qu'un certain nombre de communes avaient désigné un plus grand nombre de représentants que la délibération du 17 Janvier 2017 ne le prévoyait.

Au regard des propositions faites par chaque commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De Désigner** en tant que membres des commissions les personnes suivantes :

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES SYNDICATS » :

Nom	Prénom	Commune
CHAPUIS	Lysiane	Aillant sur Milleron
ARCHENAUULT	Eric	Beauchamps sur Huillard
MALET	Jean-Jacques	Bellegarde
FRANCOIS	Isabelle	Châtillon-Coligny
SALIN	Denis	Dammarie sur Loing
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
BEZARD	Didier	Lorris
PETIT	Pierre-Louis	Montbouy
BRUCY	Michel	Moulon
LECLERC	Claude	Nesploy
MOREAU	Philippe	Nogent sur Vernisson

GARAVOGLIA	Daniere	Noyers
LEVASSEUR	François	Ouzouer sous Bellegarde
BARNAULT	Pascal	Presnoy
DENEUBOURG	Françoise	St Maurice sur Aveyron
LEFEBVRE	Jean-Jacques	Thimory
PETIAU	Xavier	Villemoutiers

COMMISSION « DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » :

Nom	Prénom	Commune
DUSAILLANT	Jean Pierre	Beauchamps sur Huillard
FRECHET	Isabelle	Bellegarde
PETIT	Ivan	Chailly en Gâtinais
MACHART	Marcel	Chapelon
BANNERY	Bernard	Cortrat
SALIN	Denis	Dammarie sur Loing
HOURNON	<i>Eliane</i>	<i>La Cour Marigny</i>
BLADY	Sandrine	Ladon
ROBINEAU	Isabelle	Le Charme
PERRET	Karine	Lorris
HECKLI	Alain	Montcresson
FONTAINE	Marie Christine	Nesploy
DES DORIDES	Gratiane	Nogent sur Vernisson
MARCEAUX	Marie-Annick	Noyers
MARTIN	François	Oussoy en Gâtinais
HOUY	Claude	Ouzouer sous Bellegarde
SEBASTE-THIBAULT	Annie	Ouzouer-des-Champs
RAVAUT	Stéphane	Presnoy
MONTAGUT	Bérengère	Quiers sur Bezonde
VAN NOORT	Frédéric	St Hilaire sur Puiseaux
MANTECON	Véronique	Ste Geneviève des Bois
BUSSY-ROUSSEAU	Alexandra	Varenes-changy
PETIAU	Xavier	Villemoutiers

COMMISSION « URBANISME ET HABITAT » :

Nom	Prénom	Commune
JOBET	Yanic	Bellegarde
GASNIER	Agnès	Chailly en Gâtinais
GUILLAUME	Jean-Paul	Chapelon
BEAUDOUIN	Gérard	Chatenoy
BEAUDOUIN	Marie Laure	Coudroy
METIER	Antony	Fréville
VALLEE	Jean	La Cour Marigny
MAILLET	Josette	Lorris
PICARD	Jean-Pierre	Mézières en Gâtinais
DELAVEAU	Anne	Moulon
BRIOLAY	Marc	Nesploy
COGNOT	Eliane	Nogent sur Vernisson
PELLETIER	Marc	Noyers
FOUASSIER	Claude	Ouzouer-sous-Bellegarde
GREGOIRE	Valéry	Presnoy
LEBRUN	Patrick	Quiers sur Bezonde
VIEUGUE	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
DIEUDONNE DE CARFORT	Sébastien	Ste Geneviève des Bois
COUTEAU	Evelyne	Varenes-changy
BURGEVIN	Christiane	Villemoutiers

COMMISSION « VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC » :

Nom	Prénom	Commune
FOURNIER	Michel	Aillant sur Milleron
BERTHAULT	Jean-Luc	Auvilliers en Gâtinais
GERMAIN	Claude	Beauchamps sur Huillard
THIERRY	Lionel	Bellegarde
GUILLAUMIN	William	Chapelon

BLONDEAU	Dominique	Cnateno
CHESTIER	Patrick	Châtillon-Coligny
BANNERY	Bernard	Cortrat
PETITDEMANGE	Daniel	Dammarie sur Loing
POISSON	André	Fréville
GRANDPIERRE	Alain	La Chapelle sur Aveyron
CHESNOY	Christian	Ladon
NOLLET	Claude	Lorris
THILLOU	Alain	Mézières en Gâtinais
BOSCARDIN	Yves	Montbouy
GERMAIN	Alain	Montcresson
CLEMENT	Alain	Moulon
PELLETIER	Marc	Noyers
BAILLEUL	Guy	Oussoy en Gâtinais
COUSIN	James	Presnoy
DEPRUN	Alain	Pressigny les Pins
VIEUGUE	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
GROENEWEG	Jean-Nicolas	St Maurice sur Aveyron
LAGATTU	André	Ste Geneviève des Bois
SOCHAS	Yves	Thimory
DAVID	Joël	Varennes-changy
POULET	Michel	Vieilles Maisons / Joudry
PETIT	Gérard	Villemoutiers

COMMISSION « SPANC ET CYCLE DE L'EAU » :

Nom	Prénom	Commune
FOURNIER	Michel	Aillant sur Milleron
JOURDAIN	François	Bellegarde
GASNIER	Agnès	Chailly en Gâtinais
GUILLAUMIN	William	Chapelon
BLONDEAU	Dominique	Chatenoy
FLAUDER CLAUD	Véronique	Châtillon-Coligny
BEZILLES	Christèle	Cortrat
PETITDEMANGE	Daniel	Dammarie sur Loing
POISSON	André	Fréville
CHEVALLIER	Christian	La Chapelle sur Aveyron
BOSCARDIN	Yves	Montbouy
HECKLI	Alain	Montcresson
PLESSIS	Hervé	Montereau
ROUSSEAU	Nadine	Nesploy
PIOT	Monique	Nogent sur Vernisson
LEBOEUF	André	Oussoy en Gâtinais
DESLAIS	William	Ouzouer sous Bellegarde
DEPRUN	Alain	Pressigny les Pins
TOUSSAINT	Arnaud	Quiers sur Bezonde
LECOMTE	Joël	St Hilaire sur Puiseaux
LEQUIVARD	Laurent	Ste Geneviève des Bois
COUTEAU	Evelyne	Varennes-changy
MESNIL	David	Vieilles Maisons / Joudry
QUILLEVERE	Emmanuel	Villemoutiers

COMMISSION « BATIMENTS ET ESPACES VERTS » :

Nom	Prénom	Commune
LEFRANC	Jonathan	Aillant sur Milleron
BEAUDOIN	Gérard	Chatenoy
BOURDON	Mickaël	Châtillon-Coligny
FOURRE	Hervé	Fréville
MARTINON	<i>Pierre</i>	<i>La Cour Marigny</i>
MARTIN	Jean-Pierre	Lorris
LUTTON	Fabrice	Mézières en Gâtinais
LOQUET	Jack	Montereau
BRUCY	Michel	Moulon
LAUVERJAT	Jean-Luc	Nogent sur Vernisson
BOUTRON	Thierry	Ouzouer-des-Champs

ASSELIN	Christian	Quiers sur Bezonde
LECOMTE	Joël	St Hilaire sur Puiseaux
LAGATTU	André	Ste Geneviève des Bois
LEFEBVRE	Jean-Jacques	Thimory
DAVID	Joël	Varennes-changy
BRAGUE	Robert	Vieilles Maisons / Joudry

COMMISSION « PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE, SPORT » :

Nom	Prénom	Commune
DESFORGES	Christèle	Auvilliers en Gâtinais
CANAULT	Marie-Louise	Bellegarde
DARDONVILLE	Romain	Châtillon-Coligny
GAUDRY	Sandrine	Dammarie sur Loing
PICARD	Sébastien	Fréville
GERMAIN	Evelyne	Ladon
SALIN	Myriam	Le Charme
BAKAES	Marc	Lorris
CHAILLY	Christelle	Mézières en Gâtinais
GERMAIN	Alain	Montcresson
LOQUET	Jack	Montereau
FOUSSARD	Elisabeth	Moulon
MARTIN	François	Nesploy
LOUDIN	Jean Loup	Nogent sur Vernisson
MARTIN	François	Oussoy en Gâtinais
GAUTHIER	Sandra	Ouzouer sous Bellegarde
JOBET	Yohan	Quiers sur Bezonde
POUMEYRIE	Patricia	St Hilaire sur Puiseaux
PAIN	Annick	St Maurice sur Aveyron
SOCHAS	Yves	Thimory
TURBEAUX	Josseline	Varennes-changy
MOINEAU	Bernard	Vieilles Maisons / Joudry
LARUE	Delphine	Villemoutiers

**COMMISSION « TRANSPORTS, MAISONS DE SERVICES AUX PUBLICS
ET AUTRES SERVICES A LA POPULATION » :**

Nom	Prénom	Commune
PION	Emmanuelle	Beauchamps sur Huillard
NOREST	Frédérique	Chailly en Gâtinais
JACQUINOT	Christiane	Chatenoy
BONNEAU	Rose-Anne	Dammarie sur Loing
VALLEE	Jean	La Cour Marigny
CHAILLY	Mireille	Ladon
DESHAYES	Françoise	Le Charme
MARTIN	Valérie	Lorris
POULIN	Marie-Reine	Mézières en Gâtinais
ROUCHETTE	Maurice	Montbouy
HECKLI	Alain	Montcresson
HEBERT	Jacques	Montereau
DENIS	Dominique	Nogent sur Vernisson
RELAVE	Xavier	Noyers
SALOU	Isabelle	Ouzouer sous Bellegarde
CASTEL	Claude (Mme)	Vieilles Maisons / Joudry

COMMISSION « FINANCES, ACHATS » :

Nom	Prénom	Commune
COME	Florence	Auvilliers en Gâtinais
COFFINEAU	Philippe	Chailly en Gâtinais
MACHART	Marcel	Chapelon
MAUFRAS	Michel	Chatenoy
FLAUDER-CLAUS	Véronique	Châtillon Coligny
THEAU	Frédéric	Fréville
HAMARD	Virginie	La Chapelle sur Aveyron
TROUPILLON	Daniel	Lorris

LUCQUES	Jean Claude	Ivriezères en Gatinais
ROUCHETTE	Maurice	Montbouy
HEBERT	Jacques	Montereau
PETIT	André	Moulon
SERRE	Maryse	Nesploy
MARCEAUX	Marie-Annick	Noyers
LEROY	Daniel	Vieilles Maisons / Joudry

COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES, MUTUALISATION » :

Nom	Prénom	Commune
GROENEWEG	Elizabeth	Aillant sur Milleron
POINTEAU	Jean-Marc	Auwilliers
DURAND	Cyril	Beauchamps sur Huillard
WATEL	Anne-Marie	Châtillon-Coligny
BEAUDOUIN	Marie Laure	Coudroy
CHEVALLIER	Christian	La Chapelle Sur Aveyron
ARBAUT	Annie	La Cour Marigny
GERVAIS	Corinne	Lorris
GERMAIN	Alain	Montcresson
DEBOUZY	Jean	Montereau
CORJON	Bernadette	Nogent sur Vernisson
SENEGAS	Richard	Presnoy
CHAVANEAU	Philippe	Quiers sur Bezonde
JEAN	André	Ste Geneviève des Bois
GREAU	Alain	Varenes-changy

COMMISSION « COMMUNICATION » :

Nom	Prénom	Commune
BRAULT	Jean-Yves	Aillant sur Milleron
GAUCHER	Michel	Beauchamps sur Huillard
TARDIF	Elisabeth	Bellegarde
PETIT	Ivan	Chailly en Gâtinais
DAUX	Dominique	Chapelon
BEAUDOIN	Marie Laure	Coudroy
CHEVALLIER	Christian	La Chapelle sur Aveyron
PINAUD	Jean Paul	Nogent sur Vernisson
CORABOEUF	Arnaud	St Maurice sur Aveyron

2. Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2016, portant fusion des communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1er janvier 2017 ;

Vu les propositions des communes ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De proposer** la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

1. Membres titulaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Profession	Adresse complète	Nature de l'imposition
1	COUTEAU	Evelyne	03/05/1948	Retraitée	22 rue du château d'eau 45290 VARENNES-CHANGY	TH et TF
2	GRANDPIERRE	Alain	16/05/1946	Retraité	La Folie 45230 LA CHAPELLE SUR AVEYRON	TH et TF
3	GERMAIN	Alain	20/02/1949	Retraité	35 Rue du Moulin de Tours 45700 MONTCRESSON	TH, TF et TFNB
4	PETITDEMANGE	Daniel	21/09/1950	Retraité	32 Rue de Châtillon 45230 DAMMARIE SUR LOING	TH et TF
5	BEAUDOIN	Gérard	21/07/1947	Retraité	4 Chemin du pont de bois 45260 CHATENROY	TF
6	BOUSTRON	Thierry	21/05/1961	Retraité	Les Vignes du Bourg 45290 OUZOUEUR-DES-CHAMPS	TH, TF et CFE
7	ZAGORI née DEPINCE	Evelyne	03/12/1955	Sans profession	51 LES BOURRELIERS 45230 MONTBOUY	TH, TF
8	HEBERT	Jacques	17/12/1941	Retraité	La Croix St Martin 45260 MONTEREAU	TH et TF
9	LUCAS	Georges	31/03/1943	Retraité	131 allée des myosotis 45260 LA COUR MARGNY	TH et TF
10	DUSAILLANT	Jean-Pierre	06/08/1947	Retraité	La Forêt / Route de Châtenoy 45270 BEAUCHAMPS/ HUILARD	TH et TF
11	MARCEAUX	Marie-Annick	19/04/1960	Retraitée	78 Allée des Jonquilles 45260 NOYERS	TH
12	BAILLEUL	Guy	22/07/1949	Retraité	Les Lièvres 45290 OUSOY EN GATINAIS	TH et TF
13	GERMAIN	Evelyne	08/12/1950	Retraitée	239 Rue des Pelletières 45270 LADON	TF et TH
14	DESLAIS	William	01/05/1970	Responsable assainissement	76 Chemin de la Bigardière 45270 OUZOUEUR SOUS BELLEGARDE	TH et TF
15	PHILIPPEAU	Bernard	30/08/1943	Retraité	5 rue Guillaume de Lorris 45260 LORRIS	TH et TF
16	PELTIER	Anne-Marie	12/10/1948	Retraitée	2 rue des cours 45290 PRESSIGNY LES PINS	TH et TF
17	PICHAUREAUX	Gérard	29/04/1943	Retraité	610 Route de Bel Air 45230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON	
18	LAUVERJAT	Jean-Luc	03/03/1973	Entrepreneur	3 Rue Pasteur 45290 NOGENT SUR VERNISSON	TF
Personnes domiciliées hors du périmètre de la communauté						
19	DEGRIGNY	Laurent	18/12/1967	Chef d'entreprise	245 rue Eric Satie 45770 SARAN	
20	BENTEO	Guy	20/06/1954	Retraité	107 rue des Girons 45200 AMILLY	TF

2. Membres suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Profession	Adresse complète	Nature de l'imposition
1	DAUX	Dominique	07/06/1949	Retraité	14 route de Ladon 45270 CHAPELON	TH et TF
2	ROBINEAU	Isabelle	21/10/1960	Professeur	5 La Salvionnière 45230 LE CHARME	TH et TF
3	BEZILLES	Christèle	14/01/1971	Adjoint Administratif	Les Fontaines 45700 CORTRAT	TH et TF
4	METIER	Antony	06/05/1978	Agriculteur	43 Chemin des Bordes 45270 FREVILLE-DU-GATINAIS	TH et TF
5	POINTEAU	Jean-Marc	13/07/1948	Retraité	5 rue du champ des noyers 45270 AUVILLIERS	TF
6	GREUIN	Florence	20/04/1950	Retraitée	16 rue du point de partage 45260 VIEILLES-MAISONS/JOUDRY	TH et TF
7	LEBRUN	Patrick	14/05/1955	Retraité	190 Route de Lorris 45270 QUIERS SUR BEZONDE	TH et TF
8	BONLIEU	Béatrice	31/08/1963	Agricultrice	La Groupe 45260 THIMORY	TH et TF
9	CHAPUIS	Jean-Pierre	04/04/1947	Retraité	25 Chemin de la Hullerie 45230 AILLANT SUR MILLERON	TH et TF
10	BEAUDOIN	Marie-Laure	22/06/1952	Retraitée	2 Route de la Ruche 45260 COUDROY	TH et TF
11	VIEUGUE	Patrice	08/05/1960	Agriculteur	440 Route d'Ouzouer Les Petits Rousseaux 45700 SAINT HILAIRE SUR PUISEAUX	TH et TF
12	TARDIF	Elisabeth	12/06/1953	Retraitée	52 Rue de la République 45270 BELLEGARDE	TH et TF
13	PICARD	Jean-Pierre	02/08/1951	Retraitée	8 impasse de la Grand Cour 45270 MEZIERES EN GÂTINAIS	TH et TF
14	PETIT	André	05/07/1947	Retraité	23 les Palottes 45270 MOULON	TH et TF
15	FONTAINE	Marie-Christine	30/09/1961	Agricultrice	17 Chemin de la Fosse 45270 NESPLOY	TH et TF
16	REINCZ	Jean-Paul	20/05/1955	Entrepreneur	40 route des landois 45260 PRESNOY	TH et TF (+ taxe sur les entreprises ?)
17	PETIT	Ivan	15/11/1969	Informaticien	8 Rue de la Pâture aux bœufs 45260 CHAILLY-EN-GÂTINAIS	TH et TF
18	PAYSE	Guy	18/08/1944	MENUISIER	39 rue Jean Jaurès 45230 CHATILLON COLIGNY	TH,TF,CFE

19	SOUICHEYRE	Didier	05/10/1961	Chef d'entreprise	La Denisière 89220 ROGNY LES 7 ECLUSES	
20	FERLAT	Bernard	18/07/1949	retraité	2 le Mont – 45 490 PORCY	TH,TF

3. Comité Technique – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des élus (avec maintien du paritarisme)

Le conseil Communautaire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 1^{er} Mars 2017 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 53 agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire:

- **Fixe à l'unanimité** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- **Décide à l'unanimité** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **Décide à l'unanimité** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des élus.

4. CHSCT- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et décision du recueil de l'avis des représentants des élus (avec maintien du paritarisme)

Le conseil communautaire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié,

Vu le décret n°85.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 1^{ER} Mars 2017 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 53 agents et justifie la création d'un CHSCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire:

- **Fixe à l'unanimité** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **Décide à l'unanimité** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **Décide à l'unanimité** le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants des élus.

5. Eclairage Public- Convention de transfert de gestion et de propriété du dispositif d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD2007 et la RD607 à Nogent-sur-Vernisson

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L 3112-1,

Vu le Code de de l'environnement, et notamment les articles L 555-1 et suivants et R 554-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny en date du 12 Décembre 2012, relative au transfert de la compétence éclairage public à la Communauté de communes.
Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Bellegardois, de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny et de la Communauté de Communes du canton de Lorris et création de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais à compter du 1er janvier 2017 ;
Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 28 mai 2015 conférant délégation de signature et de fonction à Monsieur Marc GAUDET,

Le projet de mandat départemental 2015-2021 prévoit, dans le cadre de sa politique de lutte contre l'insécurité routière, un aménagement du carrefour entre la RD2007 et la RD607 sur la commune de Nogent-sur-Vernisson. En effet, la société SCHIEVER a implanté un nouveau magasin Bi1 à Nogent-sur-Vernisson et un nouveau centre d'incendie et de secours du SDIS sera mis en service fin 2017. Ces deux aménagements entraîneront une augmentation du trafic d'échange entre la RD607 et la RD2007. Au regard des trafics concernés et des caractéristiques géométriques de la RD2007, l'aménagement d'un carrefour giratoire a donc été retenu à l'intersection des routes départementales 2007 et la 607.

La zone d'étude n'est pas éclairée actuellement mais le parking du supermarché Bi1 ainsi que le complexe sportif communal disposent d'un éclairage. De même, le futur centre d'incendie et de secours sera éclairé. Dans ces conditions, l'éclairage de l'aménagement aura une influence favorable sur la sécurité nocturne. Le Département, maître d'ouvrage de l'aménagement, équipera donc le giratoire d'éclairages publics.

La Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais disposant de la compétence éclairage public sur le territoire de la commune de NOGENT SUR VERNISSON, il convient, pour assurer la bonne gestion de ce service public, de lui confier l'entretien et la maintenance des éclairages publics implantés sur le giratoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de convention de transfert de gestion et de propriété du dispositif d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD2007 et la RD607 à Nogent-sur-Vernisson ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer ladite convention.

6. Adhésion à APPROLYS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, issu du rapprochement entre les deux GIP APPROLYS et CENTR'ACHATS, dont l'objet est « passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupement de commande, centrales d'achat, etc...), peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses membres. » ;
Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et de services attractifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS
- **D'accepter** sans réserve les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe
- **D'autoriser** Monsieur Albert FEVRIER, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

- **De désigner** Monsieur Andre JEAN en tant que représentant titulaire et Mme veronique FLAUDEK-CLAUS en tant que représentant suppléant au sein de l'assemblée générale du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS et d'autoriser ces derniers, à exercer, le cas échéant, les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.
- **De donner** délégation de compétence/pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER, Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
- **D'autoriser** Monsieur Albert FEVRIER à inscrire pour l'année 2017 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (50€) aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

7. Désignation des représentants de la communauté au sein de la Société Publique Locale Ingénierie SPL INGENOV 45

Vu les délibérations de la Communauté de Communes du canton de Lorris en date du 11/09/2013, et de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny en date du 25/09/2013, décidant leur prise de participation à la constitution et au capital de la Société Publique Locale « Ingénov 45 »

Vu la délibération, décidant de la prise de participation de la Communauté de Communes à la constitution et

Vu l'arrêté préfectoral du 19/09/2016, portant création de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1531-1,

Vu le code du commerce,

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Ingénov 45 »

Considérant que la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est désormais actionnaire de droit de la Société Publique Locale Ingénov 45, dont l'objet est d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et la réalisation de leurs projets d'intérêt public local.

A cette fin, et conformément à ses statuts, la Société Publique Locale Ingénov 45 assure des missions de conseil et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et/ou de maîtrise d'ouvrage déléguée dans tout projet.

Elle assure les missions d'études préalables nécessaires à la définition du besoin, à la faisabilité technique, juridique, procédurale, économique et financière de tout projet, ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De désigner** Monsieur Albert FEVRIER en tant que représentant de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires et au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Ingénov 45.
- **D'autoriser** son représentant au sein de l'Assemblée Spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées dans le cadre de son mandat, et notamment les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration, ou de censeur au sein du Conseil d'Administration.
- **D'autoriser** son représentant au sein de l'Assemblée Spéciale à percevoir de la Société, sur présentation de justificatifs, les remboursements de frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Alain Grandpierre précise que c'est une structure à laquelle on peut faire appel pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour de multiples projets (bâtiments, voirie...).

8. Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L.2123-16 et L. 5214-8 ;

Considérant que les membres du Conseil Communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions, Considérant que le conseil communautaire doit délibérer dans les 3 mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres,

Considérant que le droit à la formation est un droit individuel,

Considérant que la formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local,

Considérant que la formation doit être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur,
Considérant que le montant des dépenses en formation qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Communauté,
Considérant que toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif,
Considérant qu'un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- que le droit à la formation s'inscrit dans les orientations suivantes :
 - Etre en lien avec les compétences de la communauté,
 - Favoriser l'efficacité du personnel (informatique, gestion des conflits)
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (comme par exemple les marchés publics, la démocratie locale)
- que le montant des dépenses de formation soit fixé à 20 % par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté
- **D'autoriser** le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation
- que les dépenses de formations seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour les exercices de ce mandat.

9. Logo de la communauté de communes- Lancement d'un concours- Approbation du règlement

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais organise un concours pour la réalisation de son logo. Ce concours se déroule du 8 Mars 2017 au 21 Avril 2017 inclus.

Il est ouvert à toute personne, ainsi qu'aux classes de collèges et lycées, résidant sur le territoire, sous réserve que les concurrents en acceptent le règlement.

Aussi, M. le Président propose au Conseil Communautaire de fixer la valeur du prix qui sera remis au vainqueur du concours à 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De remettre** un prix d'une valeur de 800 € au vainqueur du Concours pour la réalisation d'un logo de la Communauté de Communes ;
- **D'approuver** le règlement du concours joint à la présente délibération ;
- **De Préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 ;
- **D'Autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

Jack Loquet pose la question de l'ouverture aux professionnels.

Claude Germain précise que selon lui, si c'est un professionnel qui est lauréat, il ne doit pas recevoir de prix.

Dominique Daux précise que la commission communication s'est inspirée d'une expérience passée de l'ancienne communauté de communes de Chatillon-Coligny et qu'il est difficile d'exclure les professionnels. Il propose d'indiquer que le concours est ouvert à tous en enlevant la référence aux professionnels et aux amateurs.

Gérard Beaudoin demande de quelle façon sera diffusée l'information.

Albert Février indique que l'information sera faite dans les communes, au sein des établissements scolaires, des collèges, des lycées, par le biais de la presse, des sites internet des anciennes communautés de communes.

10. Comice agricole – Modalités de participation de la communauté de communes

Le comice agricole se déroulera sur la commune de Lorris les 26 et 27 août prochains. En 2010, l'ex communauté de communes du canton de Lorris avait versé 16 000 euros au comice agricole.

Il est proposé les modalités suivantes concernant la participation de la communauté de communes canaux et forêts en Gâtinais à l'organisation de cet événement qui est un vecteur de promotion du territoire tant d'un point de vue culturel et touristique que d'un point de vue économique :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- ✓ **De verser** une subvention au comice agricole équivalent à 1,30 € par habitant (en substitution au versement de cette somme par les communes de l'ancien canton de Lorris)
- ✓ La prise en charge directe par la communauté de communes des prestations visant à promouvoir cet événement et donc le territoire à savoir :
 - imprimerie - communication : 4 000 € (montant estimé)
 - Musiques harmonies fanfares : 6 500 € (montant estimé)
 - Animations de rue : 3 000 € (montant estimé)
 - photo-vidéo : 2000 € (montant estimé)

11. Adhésion de la communauté de communes au groupement d'intérêt public LOIRE & ORLEANS ECO

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
 Vu les articles 98 et suivants de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée, relative à la simplification et à l'amélioration du droit ;
 Vu le projet de convention constitutive du GIP Loire&Orléans Eco ;
 Vu les comptes prévisionnels du Groupement sur les 3 prochains exercices ;

Entendu l'exposé du Président, qui expose que :

La loi NOTRE portant sur la nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a modifié l'exercice de la compétence en matière de développement économique sur les territoires.

La Région devient la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique et non plus seulement la collectivité cheffe de file de cette compétence.

C'est aujourd'hui le binôme EPCI/Région qui est en charge du développement économique sur les territoires avec l'appui essentiel des réseaux consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture.

Cette évolution législative a notamment amené la disparition de l'Agence de Développement Economique du Loiret (ADEL) au 31/12/2016. L'ensemble des 26 communautés de Communes du Loiret a bénéficié depuis 2 ans de l'offre de services GIP Loire&Orléans Eco au travers de l'adhésion à l'ADEL.

Les membres du droit du GIP sont :

- L'agence régionale de développement économique, DEV'UP,
- Les EPCI à fiscalité propre du Loiret,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret,
- Le Conseil Départemental du Loiret,
- Orléans Métropole,
- L'Union des Entreprises du Loiret.

L'adhésion à Loire&Orléans Eco doit permettre aux EPCI du Loiret de continuer à bénéficier de son offre de services, d'assurer une coordination de l'action économique dans le département et d'offrir un service de proximité répondant aux besoins des entreprises mais aussi des territoires en matière de développement économique.

Le budget prévisionnel du GIP pour 2017 prévoit une contribution financière fixée à 0.70€ par habitant pour les Communautés de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté au GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LOIRE&ORLEANS ECO.
- **D'autoriser** le Président à demander l'adhésion de la Communauté au Groupement qui sera soumise à l'approbation de son assemblée générale et accomplir tous les actes et toutes les formalités nécessaires à cette adhésion ;
- **D'approuver** le projet de convention constitutive modifiée du Groupement, annexé à la présente délibération ;
- **D'approuver** les comptes prévisionnels du Groupement sur les 3 prochains exercices annexés à la présente délibération.
- **De participer** au financement du Groupement pour l'exercice 2017 par le versement d'une participation financière de 0.70€ / habitant soit 19 706,40 euros pour 28152 habitants

- que cette participation sera versée au groupement à la condition que l'adhésion de la Communauté soit approuvée par l'assemblée générale du Groupement
- **De désigner** Monsieur Jean-Jacques MALET en tant que représentant titulaire et Monsieur Albert FEVRIER en tant que représentant suppléant qui siégeront à l'Assemblée générale du Groupement, et les autorise à signer la convention constitutive du groupement lors de son assemblée générale.
- **De désigner** Monsieur Jean-Jacques MALET en tant que représentant titulaire et Monsieur Albert FEVRIER en tant que représentant suppléant qui siégeront à l'assemblée spéciale des EPCI du Loiret. En cas de nomination par cette dernière, le représentant titulaire est autorisé à siéger au Conseil d'administration de Loire&Orléans Eco pour représenter le collège des EPCI à fiscalité propre. Il est également autorisé à exercer les fonctions de président du conseil d'administration et éventuellement de directeur.

Jean-Jacques MALET apporte des précisions sur les structures existantes : DEV'UP est un regroupement économique de 6 Départements au niveau de la région Centre Val de Loire. Cette structure est partie prenante dans LOIRE&ORLEANSECO. La contribution du fait de l'adhésion à LOIRE&ORLEANSECO s'élève à 0,70 cts par habitant. Tous les participants sont à égalité des droits de vote (19 %). L'objectif est d'associer les territoires ruraux. Concernant l'organisation administrative, 4 agents vont être mis à disposition en tout (1 ou 2 agents seraient mis à disposition sur notre bassin de vie). Leurs missions viseront à gérer les zones d'activités, les parcelles à vendre, les entreprises sur le territoire. Nous devons nous accorder sur le prix de vente de nos terrains. Une réunion va être prochainement organisée sur Lorris.

Bernard BANNERY demande ce qu'il en sera de l'agriculture.

Jean-Jacques MALET indique que l'agriculture comme le commerce font partie intégrante de l'économie. Il souhaite que soit aussi associée la chambre de commerce pour évoquer les circuits-courts, associer les petits commerces...

12. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Châtillon Coligny a par, délibération en date du 16 Novembre 2016, décidé la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du cœur historique de Chatillon-Coligny. Cette opération, de rénovation des voiries et des trottoirs, s'inscrit dans un projet plus global qui permettra une meilleure accessibilité des piétons et personnes à mobilité réduite au centre-ville ainsi qu'une sécurisation du site, la Commune de Chatillon-Coligny souhaitant mettre en place une circulation à sens unique. Ce quartier dessert la plupart des commerces de la ville ainsi que l'église et une agence bancaire.

M. le Président informe le conseil Communautaire que le projet est éligible à la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De solliciter** une subvention de 571 128 € au titre de la DSIL, soit 80 % du montant du projet aménagement cœur historique de Chatillon-Coligny
- **De charger** Monsieur le Président de toutes les formalités

Questions diverses :

Informations données par les vice-présidents :

- André JEAN : la commission RH/mutualisation se réunit le lundi 13 mars à 18 h 30.
- Dominique DAUX : la commission communication se réunit le 29 mars à 19 h à Bellegarde.
- Isabelle ROBINEAU : la commission Tourisme et Culture s'est réunie le 6 mars et se réunira le 10 avril à 18 h 30.
- Alain GRANDPIERRE : la commission voirie se réunit le 20 mars à 19 h à Lorris
- Valérie MARTIN : la commission MSP/MSAP/Transports et autres services à la population se réunit le 30 mars à 18 h.
- Bernard MOINEAU : la commission enfance-jeunesse-sport s'est réunie le 6 mars. Chacun a pu préciser et faire part de ses affinités parmi les différents champs couverts par cette commission. Il est envisagé de travailler par

travaux lorsque cela sera possible. Le périmètre de la compétence a été présenté ainsi que les projets en cours et les études en cours. Le cabinet Ecoterritorial est venu présenter plus spécifiquement l'étude en cours sur le transfert de la compétence scolaire et périscolaire. Les deux cabinets qui travaillent sur ces questions sont pointus et clairs. Toujours dans le cadre de cette étude, 3 dates de réunions ont été fixées pour réunir les directeurs d'écoles : le 21 mars pour les écoles du Bellegardois, le 23 mars pour les écoles du Lorriçois, le 28 mars pour les écoles du Chatillonnais.

- Claude FOUASSIER : la commission urbanisme se réunit le 21 mars à 18 h 30 à Lorris. Puis 3 groupes de travail se réuniront en fonction des documents d'urbanisme concernés : le 23 mars pour les communes en PLUI et en PLU, le 3 avril pour les communes en carte communale, et le 25 avril pour les communes qui n'ont pas de document d'urbanisme.

- Thierry BOUTRON : la commission Bâtiments et espaces verts doit se réunir prochainement. La date sera communiquée.

- Véronique FLAUDER-CLAUS : la commission SPANC se réunit le 19 mars. Une réflexion va être engagée sur l'harmonisation des objectifs et de la tarification.

Informations données par le Président :

- Un groupe de travail va être créé sur la question de l'e-administration, de la dématérialisation, des infrastructures et équipements numériques. MM. Yvan PETIT et Richard SENEGAS sont volontaires pour participer à ce groupe de travail.
- Une conférence des Maires va être réunie le mercredi 5 avril à 17 h à Lorris. La réunion portera sur le transfert du pouvoir de police spéciale et sur le volet n° 2 du dispositif département.

Points divers :

- Marie-Laure BEAUDOIN souhaite des renseignements sur la question de la fourrière animale.
- Albert FEVRIER : celle-ci reste de compétence communale et chaque commune doit désigner un représentant.
- Marie-Laure BEAUDOIN participe à la commission insertion au sein du Département. S'intéressant à cette question, elle souhaite savoir si des clauses d'insertion sont prévues dans les marchés publics que nous passons.
- Jean-Jacques MALET : ces clauses sont prévues par la réglementation et seront intégrées dans nos marchés publics autant que possible.
- Jean-Loup OUDIN demande si concernant le spectacle « Ainsi bat la vie », celui-ci avait été testé avant de le programmer.
- Isabelle ROBINEAU : le spectacle avait été testé auparavant. Les avis étaient en effet partagés.
- A. DEPRUN fait remarquer que les demandes de documents faites par les cabinets dans le cadre des études scolaires et périscolaires sont assez lourdes.
- Albert FEVRIER : il est vrai que cela entraîne une charge de travail mais c'est une charge incontournable du fait de la fusion et des éventuels transferts de compétence à venir.
- Patrice VIEUGUE souhaite que soit vérifié le fait que les comptes-rendus de séance et les ordres du jour du conseil communautaire sont bien envoyés aux membres titulaires et suppléants du conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35.


Le Président

Albert FEVRIER